



**SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
(2026-140)**

OBJET : Equipements de deux véhicules utilitaires Ford Transit L2H2 en moyens de levage et espaces de rangement

1. Objet de la consultation

Le service relèvement d'Amiens Métropole souhaite équiper deux véhicules utilitaires Ford Transit de moyens de levage et d'espaces de rangement d'outils et de matériel pour l'exploitation des postes de relèvement de la métropole.

Dans ce cadre, la présente consultation porte sur l'équipement de deux véhicules Ford Transit L2H2 en moyens de levage et espace de rangement adapté à nos activités

2. Bordereau de prix unitaire

Il est demandé aux candidats de bien vouloir répondre à cette consultation sous la forme d'un devis daté, signé et tamponné de l'entreprise faisant apparaître les prix unitaires ainsi que les totaux exprimés en € (HT et TTC).

Cette proposition financière devra reprendre expressément les besoins énoncés dans le tableau ci-dessous sans la moindre modification. A défaut, la collectivité se réserve le droit de refuser la proposition du candidat.

Désignation	Quantité
<u>Détails des véhicules :</u> - Les deux véhicules à équiper sont identiques : • Ford Transit 2.0 ECOB 165 350 L2H2 FWD TREND • Porte latérale à droite • Ouverture asymétrique des portes arrière battantes 253° • Essieu avant 2000 kg • Habillage complet avec plancher résiné : ▪ Doublage des parois et bas de portes latéral et AR en contreplaqué brut 8mm ▪ Doublage du plancher et des passages de roue en contreplaqué multiplis résiné 12mm • Prise 12V à l'arrière	2
<u>Moyens de levage :</u> - Les équipements de levage devront avoir une CMU de 500 kg, un certificat de première mise en service devra être fourni - Ils seront positionnés à l'arrière gauche du véhicule - Equipement de type potence à rotation avec une portée minimum d'un mètre - Treuil électrique à câble en bout de bras, télécommandé, avec au minimum 12m de câble. - Alimentation en 12V, utilisation de la prise 12V du véhicule possible. - Le treuil sera équipé d'un crochet	

<u>Espaces de rangement et de travail :</u> Les deux véhicules devront être équipés d'espaces de rangement et de travail : - Module de rangement composé d'étagères avec séparations, bacs de rangement et tapis, en partie basse une porte basculante - Module de tiroirs coulissants à verrouillage automatique à la fermeture. - Etablie avec étau, l'établie et les tiroirs coulissants peuvent être associé en un seul module - Contre l'habitacle, un système de rail d'arrimage pour installer une servante - Un espace vestiaire - Sur la partie haute du côté droit, une plaque perforée pour positionner des crochets L'ensemble des modules de rangement devront être en aluminium. L'entreprise devra joindre à son offre les plans d'implantation 3D détaillés des équipements de levage et des modules de rangement à l'intérieur des véhicules En annexe de ce document, un fichier rassemblant les cotes des véhicules, des photos des véhicules à équiper ainsi que des plans d'illustrations.	
--	--

Le délai de validité du devis sera au minimum de 2 mois à la date limite de réception des offres.

3. Montage des équipements :

Le montage des équipements pourra se faire sur notre site dont l'adresse est indiquée ci-dessous. Dans le cas où le montage ne peut pas être réalisé sur notre site l'entreprise devra prendre à sa charge le transport des deux véhicules à l'aller et au retour via un transport de fret.

Station d'épuration d'Amiens_Ambonne 127, route de Saint-Sauveur - 80 080 Amiens

4. Délai de livraison

Un délai global de fourniture et de livraison de 4 mois maximum est demandé à compter de la signature du bon de commande.

5. Jugement des offres

Critère n°1 - Valeur financière de l'offre notée sur 60 points

La note N1 est donnée par la formule : $N1 = 60 \times (P_{\text{mini}} / P)$
Avec : - P_{mini} = offre qui a le prix (prix total € HT) le plus faible
- P = montant de l'offre étudiée

Critère n°2 – Valeur technique sur 30 points

La valeur technique de l'offre (note N2) sera appréciée au regard des éléments fournis par le candidat dans son mémoire technique.

Sous-critère 2.1 – Qualité et fonctionnalité de l'espace de rangement : 15 points

Seront notamment appréciés :

- la qualité et la robustesse des matériaux utilisés pour l'espace de rangement ;
- l'ergonomie et la facilité d'utilisation ;
- le nombre et la capacité des espaces de rangement proposés ;
- la présence et la qualité des accessoires fournis ;
- le verrouillage à clé des différents rangements ;
- la présence de crochets adaptés à une plaque perforée ;
- la présence de points d'accroche permettant la sécurisation et le rangement des sangles ;
- plus généralement, toute disposition permettant d'améliorer l'organisation, la sécurité et l'utilisation quotidienne de l'équipement.

Sous-critère 2.2 – Performance de l'équipement de levage : 15 points

Seront notamment appréciés :

- la puissance du palan électrique ;
- la capacité de levage ;
- les performances proposées au regard des besoins d'exploitation ;
- la facilité et la sécurité d'utilisation ;
- les dispositifs de commande et de sécurité associés ;
- la qualité générale de l'équipement de levage
- l'équipement de levage.

Ci-dessous la grille de notation pour les sous critères 2-1 et 2-2:

	<u>Sous-critère Sur 15 points</u>
Absence d'information	0
Insuffisant(e)	3.75
Moyen(ne)	7.5
Satisfaisant(e)	11.25
Très satisfaisant(e)	15

Critère n°3 – Durée des garanties sur 10 points

La notation (Note N3) portera exclusivement sur la durée de la garantie proposée pour l'équipement de levage.

La garantie minimale exigée est fixée à 2 ans.

La durée de garantie devra être clairement indiquée dans l'offre du candidat et exprimée en années à compter de la mise en service ou de la réception de l'équipement, selon les dispositions prévues au marché.

Ci-dessous la grille de notation pour le critère n°3:

<u>Durée de garantie proposée</u>	<u>Sous-critère Sur 10 points</u>
Absence d'information / garantie inférieure à 2 ans	0
2 ans	2.5
Plus de 2 ans et jusqu'à 3 ans	5
Plus de 3 ans et jusqu'à 4 ans	7.5
Plus de 4 ans	10

La somme des notes N1, N2 et N3 (note finale sur 100 points) permettra de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

6. Echange, dépôt des BPU

L'ensemble des échanges relatifs à la présente consultation (questions, dépôt des devis) doivent se faire par le biais de la plateforme des marchés publics : <http://amiens.fr/marchespublics>

7. Date limite de réception des devis

Les devis sont à remettre uniquement par voie dématérialisée pour le **25/09/2026 à 16h00.**